

Press/DFCP/SBC
Rapporteur : Mme Ducamin

Conseil du 17 juin 2021

RAPPORT

N° C 21.088

Finances – Comptes de Gestion pour l'exercice 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h36.

Présents : 001 AFFILE Gwendoline, 002 ANDRO Rozenn (à partir de 18h48), 003 APPERE Nathalie (présente jusqu'à 19h00 et à partir de 19h03)*, 004 ARMAND Régine, 005 BECHET Annick, 007 BESSERVE Laurence, 008 BETTAL Khalil (à partir de 19h12), 009 BINARD Valérie, 011 BOUCHER Nicolas (à partir de 18h43), 012 BOUCHONNET Iris, 014 BOULOUX Mickaël (à partir de 18h38), 017 CAILLARD Michel, 019 CAROFF-URFER Sandrine, 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat, 021 CHAPELON Didier, 022 CHEVALIER Marion, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 025 COCHAUD Yannick, 027 CRESSARD Antoine (à partir de 18h54), 028 CROCQ André, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier (à partir de 18h57), 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 035 DESMOTS Xavier, 036 DUCAMIN Marie, 039 FOUILLERE Christophe, 040 GALIC Sylvie, 041 GANDON Carole (à partir de 18h46), 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 044 GOBAILLE Françoise, 045 GOMBERT Jean Emile, 047 GUILLOTIN Daniel, 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François (à partir de 19h17), 053 HUAUME Yann, 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JEHANNO Anaïs, 057 KERMARREC Alain, 060 LAHAIS Tristan (à partir de 19h03), 061 LE BIHAN Thierry, 062 LE BOUGEANT Didier (à partir de 19h15), 063 LE FLOCH Anne, 064 LE GALL Josette, 065 LE GENTIL Morvan, 066 LEBOEUF Valérie, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 071 MADIOT Morgane, 072 MAHEO Aude, 075 MONNIER Jean-François, 076 MOREL Cyrille, 077 MORVAN Franck (à partir de 18h38), 079 NOISETTE Nadège (à partir de 18h40), 082 PELLERIN Isabelle (à partir de 19h47), 083 PETARD-VOISIN Chantal, 084 PINAULT Pascal (à partir de 18h45), 085 PINCHARD Jacques (à partir de 18h45), 086 POLLET Matthieu, 087 PRIGENT Alain, 089 PRONIER Valériane, 090 PUIL Honoré (à partir de 18h51), 091 QUEMENER Aurélie, 093 ROUAULT Jean-Claude, 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 104 SIMON Luc, 106 THEBAULT Philippe, 107 THEURIER Matthieu, 109 TRAVERS David, 110 VINCENT Sandrine, 111 YVANOFF Daniel.

* Madame La Présidente quitte la salle pour le vote de la question n° 2 (délibération n° C 21.089).

Ont donné procuration : 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie à 042 GAUTIER Nadine, 008 BETTAL Khalil à 025 COCHAUD Yannick (jusqu'à 19h12), 010 BONNIN Philippe à 061 LE BIHAN Thierry, 013 BOUKHENOUBA Flavie à 014 BOULOUX Mickaël (à partir de 18h38), 015 BRETEAU Pierre à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 016 BRIERO Lénéa à 102 SEMERIL Sébastien, 018 CAREIL Benoît à 079 NOISETTE Nadège (à partir de 18h40), 026 COMPAGNON Charles à 011 BOUCHER Nicolas (à partir de 18h43), 029 DAUCE Henri à 111 YVANOFF Daniel, 033 DENIAUD Marion à 079 NOISETTE Nadège (à partir de 18h40), 037 EON Pierre à 044 GOBAILLE Françoise, 046 GUERET Sébastien à 089 PRONIER Valériane, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 096 ROUSSET Emmanuelle, 052 HOUSSIN René-François à 024 CHOUAN André (jusqu'à 19h17), 054 ID AHMED Zahra à 011 BOUCHER Nicolas (à partir de 18h43), 058 KOCH Lucile à 043 GOATER Jean-Marie, 062 LE BOUGEANT Didier à 109 TRAVERS David (jusqu'à 19h15), 067 LEFEUVRE Gaël à 072 MAHEO Aude, 073 MARIE Anabel à 039 FOUILLERE Christophe, 074 MONNIER Daniel à 084 PINAULT Pascal (à partir de 18h45), 078 NADESAN Yannick à 012 BOUCHONNET Iris, 080 PAILLON Cécile à 049 HAMON Laurent, 082 PELLERIN Isabelle à 028 CROCQ André (jusqu'à 19h47), 088 PRIZE Laurent à 007 BESSERVE Laurence, 092 REMOISSENET Laetitia à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 097 ROUX Catherine à 031 DEHAESE Olivier (à partir de 18h57), 105 STEPHAN Arnaud à 032 DEMOLDER Michel, 108 TONON Selene à 051 HERVE Marc, 112 ZAMORD Priscilla à 107 THEURIER Matthieu.

Absents/Excusés : 038 FAUCHEUX Valérie, 059 LABBE Stéphane, 081 PARMENTIER Mélina, 094 ROUGIER Gaëlle.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2021 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h35.



RAPPORT (suite)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et L.2121-31.

EXPOSE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du Trésorier Principal Municipal, sauf règlement définitif. L'arrêté des comptes de Rennes Métropole est constitué par le vote du Conseil de Rennes Métropole sur le compte administratif et sur le compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis favorable du Bureau du 3 juin, le Conseil est invité à :

- déclarer que les comptes de gestion, dressés, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

o O o

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- déclare que les comptes de gestion, dressés, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.